

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BORDERES-SUR-L'ECHÉZ

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°ARR2025-019 en date du 22 octobre 2025 pris par M. le Président de la CATLP, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du jeudi 13 novembre 2025 à 9h au jeudi 18 décembre 2025 à 17h inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CATLP, à Juillan.

La présente révision vise à régulariser plusieurs parcelles occupées illégalement depuis de nombreuses années par la communauté des gens du voyage, sédentarisées ou en cours de sédentarisation. Deux secteurs à régulariser sont identifiés, le quartier de Lanardonne au sud-ouest de la commune et le quartier du Pic du Jer au nord.

Les pièces du dossier d'enquête (en format papier et sur un poste informatique) comprenant le rapport de présentation, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale compétente, ainsi qu'un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- Au siège de la CATLP situé Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 à Juillan, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- En mairie de Bordères-sur-l'Echez, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15.

Le dossier d'enquête sera consultable sur les sites internet suivants : www.agglo-trlp.fr/ et www.borderes-echez.fr.

Mme Marie THUILLIER, consultante développement économique, a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Pau par décision de désignation n°E25000113/64 du 30/09/2025. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Bordères-sur-l'Echez et au siège de la CATLP à Juillan pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 13 novembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Bordères-sur-l'Echez, place Jean Jaurès,
- Mardi 2 décembre 2025 de 14h à 17h au siège de la CATLP, à Juillan,
- Jeudi 18 décembre 2025 de 14h à 17h en mairie de Bordères-sur-l'Echez, place Jean Jaurès.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

Madame la Commissaire Enquêtrice

Révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle - Téléport 1

CS 51331 - 65013 TARBES CEDEX 9

Le public pourra également adresser toute observation par courriel à revisionallegee2.pluborderes@agglo-trlp.fr

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la CATLP.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la CATLP à Juillan et en mairie de Bordères-sur-l'Echez ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez sera soumise à l'approbation du Bureau Communautaire de la CATLP après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. En cas d'approbation, et après réalisation des modalités de publicité obligatoires, la présente révision sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Le Président,

Gérard TRÉMÈGE